

Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Avenue du Capricorne, 1A - 1200 Woluwe-Saint-Lambert
T : 02/762 39 44 – courriel : woluinterquartiers@hotmail.com
N° d'entreprise : 0452667029 – Argenta BE77 9795 4933 4142



Woluwe-Saint-Lambert, le 28/03/2018

Collège des Bourgmestre et Échevins
de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Concerne : Demande de permis d'urbanisme pour le bien situé Rue de la Charrette, 27-31.

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous faire part de nos remarques concernant cette demande de permis.

Tout d'abord, nous tenons à rappeler les nombreuses nuisances que subissent depuis plusieurs années les riverains de la rue de la Charrette et de la Chaussée de Roodebeek. Nuisances qui sont dues aux nombreux travaux qui ont été, ou qui sont encore en cours, dans le quartier, mais aussi, au trafic accru de camions dans ces voiries étroites. Les riverains ne comptent plus le nombre de rétroviseurs et d'ailes de véhicules qui ont été endommagés ou arrachés.

Suite à l'ensemble de ces nuisances et problématiques qu'a rencontré le quartier, vous comprendrez que l'annonce de l'agrandissement du home ne génère que peu d'enthousiasme.

Si nous comprenons la nécessité de développer des infrastructures afin d'accueillir l'augmentation de la population de notre commune et de la Région de Bruxelles-Capitale, nous ne souhaitons pas qu'elle se fasse au détriment de la qualité de vie des riverains. Il est indispensable que le site de la rue de la Charrette reste un site de petite ampleur, intégré à son quartier principalement constitué de petites maisons unifamiliales.

En ce qui concerne le projet soumis à enquête publique, nos inquiétudes se focalisent principalement sur la mobilité. En effet, l'ajout de 22 lits destinés au court-séjour va encore accroître les nuisances engendrées par la mobilité dans le quartier.

Le site se situe dans la rue de la Charrette, ancien chemin creux, dont le seul accès se fait par la Chaussée de Roodebeek qui est une voirie à sens unique. Une augmentation du charroi est donc difficilement acceptable par les riverains.

La situation lors du futur chantier pose également question. Rappelons que lors de la réalisation de la précédente extension, le charroi dû au chantier avait été autorisé à emprunter le haut de la rue de la Charrette en provenance directe de l'avenue Andromède. Cette solution, qui nous semble idéale pour la durée des travaux, pourrait également être un accès durable pour les livraisons et permettrait de limiter les nuisances subies par les riverains de la Chaussée de Roodebeek.

La note de présentation du projet annonce le déplacement de +/- 100 personnes du personnel administratif vers un autre centre ainsi que la délocalisation de l'unité pour personnes désorientées (UPD). Ces déplacements rendraient effectivement l'agrandissement du home plus supportable. Néanmoins, nous souhaiterions savoir vers quel centre ces personnes vont être déplacées, et qu'advient-il des bureaux et autres espaces qu'ils occupaient jusqu'à maintenant ?

Au niveau du stationnement, la note de présentation indique que des emplacements vélos seront créés sous l'extension, mais aucun chiffre n'est précisé dans l'annexe I de la demande de permis d'urbanisme. Nous souhaiterions savoir combien de nouveaux emplacements sont prévus, ainsi que le nombre d'emplacements total présents sur le site. Rappelons que tout doit être mis en œuvre pour favoriser l'utilisation de moyens de transports doux et actifs pour le personnel et les visiteurs présents sur le site. Nous souhaitons également rappeler qu'un projet de vélo-pousse pour emmener les résidents dans la commune est en cours et que l'achat d'un vélo-pousse par la commune est en cours / à l'étude, l'aménagement des voiries doit donc en prendre compte afin de faciliter l'accès et le stockage de ce vélo.

En outre, nous demandons depuis plusieurs années qu'un dispositif de ralentissement soit placé à la sortie du parking afin d'éviter les conflits avec les piétons. Le réaménagement de ce dernier est l'occasion de le réaliser.

Au niveau de la gestion de l'eau, le projet propose d'ajouter une citerne d'eau de pluie 10 m³ ainsi qu'un bassin de rétention de 20 000 litres. Malheureusement, nous ne sommes pas parvenus à situer ces dispositifs sur les plans. Pourriez-vous nous préciser leurs emplacements ?

En ce qui concerne l'aménagement du jardin intérieur, nous trouvons dommage que l'opportunité ne soit pas saisie pour créer un bassin de rétention récoltant l'ensemble des eaux de toiture de l'îlot afin de les infiltrer. Le projet propose d'installer un terrain de pétanque et un potager. Nous souhaiterions avoir des précisions sur le fonctionnement et l'emplacement de ce dernier. En effet, pour que ses équipements soient adaptés à tout type de handicap, ils doivent répondre à des normes bien précises.

Nous ne prononcerons pas sur les aménagements intérieurs du bâtiment, qui doivent répondre à des besoins précis que nous ne pas en mesure d'évaluer.

En ce qui concerne le parti pris architectural, nous sommes agréablement surpris et nous espérons que les futurs et actuels résidents pourront encore profiter longtemps du cadre verdoyant qui les entoure.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de concertation qui traitera de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,
Pour Wolu-Inter-Quartiers.